



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FLASH INGÉRENCE ÉCONOMIQUE DGSi #114

Juin 2025

**INCIDENTS IMPLIQUANT DES CHERCHEURS ÉTRANGERS
ACCUEILLIS DANS LE CADRE DE PROGRAMMES
ACADÉMIQUES OFFICIELS**



Ce « flash » évoque des actions d'ingérence économique dont des sociétés françaises sont régulièrement victimes.

Ayant vocation à illustrer la diversité des situations auxquelles les entreprises sont susceptibles d'être confrontées, il est mis à votre disposition pour vous accompagner dans la diffusion d'une culture de sécurité interne.

Il est également disponible sur le site internet : **www.dgsi.interieur.gouv.fr**

Par mesure de discrétion, le récit ne comporte aucune mention permettant d'identifier les entreprises visées.

Pour toute question relative à ce « flash » ou si vous souhaitez nous contacter, merci de vous adresser à :

➤ **securite-economique@interieur.gouv.fr**

INCIDENTS IMPLIQUANT DES CHERCHEURS ÉTRANGERS ACCUEILLIS DANS LE CADRE DE PROGRAMMES ACADÉMIQUES OFFICIELS

Au cours des dernières années, la mobilité des chercheurs s'est intensifiée dans un contexte de renforcement des échanges scientifiques internationaux. Les universités et organismes de recherche français, reconnus internationalement pour l'excellence de leurs enseignements, à la fois en recherche fondamentale et appliquée, se sont rapidement positionnés en faveur de l'accueil des chercheurs qui souhaitent poursuivre leurs travaux dans un environnement favorable à une recherche libre.

En France, de nombreux programmes académiques officiels ont été créés afin de faciliter l'accueil de chercheurs étrangers, notamment en simplifiant leur mobilité au travers de cadres administratifs et juridiques mieux définis. En 2025, afin de renforcer l'attractivité scientifique de la France à l'international, la plateforme « Choose France for Science » a été créée pour simplifier les démarches des chercheurs étrangers et valoriser les multiples atouts de l'écosystème français de la recherche.

Si les échanges internationaux sont indispensables à l'essor de la science et concourent largement au rayonnement de la recherche française, ils peuvent également être porteurs de risques dans un contexte d'intense compétition à l'échelle mondiale pour l'acquisition de technologies de pointe. Des chercheurs étrangers peuvent tenter de tirer profit de programmes d'échanges académiques officiels pour se livrer à des actions d'espionnage scientifique ou technologique au profit de leur pays d'origine. Ils peuvent également subir des pressions de leur pays d'origine pour orienter leurs travaux ou produire des résultats biaisés.

1 UN BOURSIER ÉTRANGER SE FAIT REMARQUER PAR SON COMPORTEMENT INTRUSIF DANS SON LABORATOIRE D'ACCUEIL

Un chercheur de nationalité étrangère a intégré un laboratoire français qui développe des savoir-faire particulièrement sensibles dans le cadre d'un post-doctorat soutenu par une bourse d'État.

Dès son arrivée, il a attiré l'attention de son entourage professionnel en procédant à un recensement détaillé du matériel utilisé par le laboratoire et en prenant des photos de l'ensemble des appareils de recherche. Il s'est également montré très insistant auprès de son encadrement pour obtenir des accès à des locaux verrouillés, ce qui lui a été refusé. De plus, le chercheur a peu travaillé sur les projets scientifiques liés à

son contrat mais s'est particulièrement intéressé aux travaux d'un autre doctorant, portant sur des technologies innovantes susceptibles de faire l'objet d'un dépôt de brevet. Le chercheur étranger a également proposé à des membres du laboratoire de rejoindre un programme de recherche dans son pays en évoquant une rétribution financière avantageuse.

Après avoir reçu le chercheur en entretien et face à des justifications incohérentes, sa hiérarchie a demandé l'annulation de sa convention d'accueil. Le chercheur a quitté le territoire français rapidement après sa convocation.

2

UN CHERCHEUR ÉTRANGER TENTE DE METTRE EN PLACE UNE COOPÉRATION OFFICIEUSE AVEC UN LABORATOIRE FRANÇAIS APRÈS AVOIR VU SA CANDIDATURE À UN PROGRAMME OFFICIEL REFUSÉE

Un chercheur étranger qui travaillait sur des sujets pouvant avoir des applications militaires s'est vu refuser sa candidature à un programme d'accueil dans un laboratoire français pour des raisons sécuritaires.

Malgré ce refus, le chercheur a tenté d'entrer en contact à plusieurs reprises et de manière officielle avec des chercheurs du laboratoire qu'il souhaitait intégrer. Il a notamment utilisé son adresse de courrier électronique personnelle pour échanger avec ses contacts en France afin de dissimuler son appartenance à un nouveau centre de recherche connu pour œuvrer dans le domaine de

la prolifération des armes. Le chercheur a également invité ses interlocuteurs français à se rendre à un séminaire organisé par sa nouvelle structure et a indiqué vouloir échanger sur la création de partenariats.

La direction du laboratoire français a invité ses équipes à cesser tout contact avec le chercheur étranger.

3

DES APPAREILS ESPIONS SONT DÉCOUVERTS DANS LES EFFETS PERSONNELS D'UN CHERCHEUR À LA SUITE DE SA DÉMISSION SOUDAINE

Un doctorant étranger a été recruté par un laboratoire français particulièrement sensible dans le cadre d'une thèse placée sous le dispositif des Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) impliquant une société de son pays.

Sans nouvelles de la part du doctorant depuis plusieurs semaines, à quelques jours de la date prévue de la soutenance de thèse, son encadrant s'est inquiété de son absence et s'est rapproché de sa résidence étudiante afin d'obtenir des informations. Le responsable de la résidence

a expliqué au directeur de thèse que le chercheur avait soudainement rendu son appartement, sans donner de justification, et y avait laissé de nombreuses affaires, dont plusieurs appareils électroniques à l'image de stylos et des clés USB capables de procéder à des enregistrements dissimulés de son et/ou d'image.

Le doctorant étranger ne s'étant pas présenté à sa soutenance, le laboratoire français a révoqué ses droits d'accès physiques et informatiques.

Commentaires

La recherche académique française accueille et forme un nombre croissant de scientifiques de haut niveau originaires du monde entier dans le cadre de dispositifs d'accueil réglementés. En 2025, les autorités françaises ont réitéré leur volonté d'accueillir des chercheurs issus de tous horizons, et notamment ceux dont les travaux sont mis en péril dans leur pays d'origine.

Si les programmes d'accueil de chercheurs participent à l'ouverture de la recherche française, ils doivent s'accompagner d'outils de contrôle rigoureux et d'une vigilance renforcée pour préserver l'intégrité et l'indépendance la recherche française.

Les démarches offensives de certains acteurs étrangers qui ciblent les savoirs français en cherchant à détourner des programmes académiques officiels de leur but premier constituent une atteinte directe à la liberté académique et doivent être entravées.

♦ Avant tout recrutement de chercheurs étrangers

- **S'assurer que les échanges académiques s'inscrivent dans un cadre officiel et comprennent des clauses équilibrées.**
En exploitant les besoins en financement des structures de recherche françaises, des acteurs académiques étrangers peuvent chercher à favoriser la création de partenariats déséquilibrés et à risque pour la préservation des savoirs. Il est donc important de veiller à la représentation des intérêts, notamment scientifiques, de la structure française au moment de conclure de tels accords.
- **Faire preuve de vigilance lors de la sélection des chercheurs étrangers.**
Les recrutements accélérés dans le cadre de dispositifs d'accueil peuvent réduire le temps consacré au contrôle du parcours académique (diplômes, CV, etc.). Il est néanmoins essentiel de ne pas négliger cette étape pour limiter le recrutement de profils à risque. La cohérence et la continuité du parcours académique ou encore l'adéquation entre les disciplines étudiées et le cadre académique de la structure d'accueil doivent notamment être dûment analysées.
- **Réfléchir à l'opportunité de mettre en place des zones à régime restrictif (ZRR).**
Le dispositif réglementaire de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST) offre aux établissements la possibilité de créer, en lien avec leur ministère de tutelle, des zones à régime restrictif (ZRR) au sein de laboratoires menant des activités de recherche dans des domaines stratégiques ou sensibles. Ce dispositif confère à ces zones une protection juridique et administrative et permet notamment d'éviter que des individus non-autorisés puissent y accéder.

♦ Lors de l'accueil de chercheurs étrangers

- **S'assurer de la bonne compréhension et du respect du règlement intérieur par tous les étudiants et chercheurs.**
Souvent édictées uniquement en français, les règles de bonne conduite relatives au laboratoire d'accueil, à l'accès aux locaux et à l'utilisation des outils informatiques ne sont pas systématiquement comprises par les scientifiques étrangers. Les laboratoires d'accueil doivent donc veiller à traduire leur règlement, a minima en anglais, et à le faire signer afin de s'assurer que les chercheurs étrangers accueillis ont pris connaissance des règles à respecter et ne puissent pas se soustraire aux sanctions auxquelles ils s'exposent en cas de violation délibérée.
- **Sensibiliser les équipes du laboratoire d'accueil à la détection de tout comportement intrusif répété.**
Il est important de sensibiliser les membres de la structure d'accueil à l'importance de rester vigilant et de signaler tout comportement paraissant suspect. Il peut s'agir de questions récurrentes et intrusives, parfois sans lien avec l'objet d'étude et relatives à des sujets sensibles, d'entrées non autorisées dans des locaux ou encore d'activités informatiques inhabituelles.
- **Faire preuve de vigilance dans les échanges informels, notamment après la fin des programmes d'accueil de chercheurs étrangers.**
Il est courant que les chercheurs étrangers maintiennent des liens avec des membres de leur structure d'accueil à l'issue de leur programme académique. Toutefois, il est important de s'assurer que ces échanges ne compromettent pas des projets de recherche en cours et ne portent pas sur des sujets sensibles ou sur l'évolution des recherches sensibles conduites par le laboratoire d'accueil.

♦ En cas d'incident

- **Limiter les accès physiques et informatiques.**
En cas de constat d'incident ou de non-respect évident des règles comportementales, l'exclusion de l'auteur des faits des locaux et le retrait de ses accès informatiques sont à privilégier afin de se prémunir d'éventuelles fuites de données ou de démarches visant à porter atteinte à l'intégrité des recherches menées.
- **Prévenir les autorités de l'établissement.**
Dans un premier temps, les laboratoires sont invités à se rapprocher du fonctionnaire de sécurité et de défense (FSD) de leur université afin de signaler les faits. En fonction de la situation, le FSD pourra à son tour se rapprocher du service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité de son ministère de tutelle.
- **Envisager un dépôt de plainte pour tout préjudice subi par l'établissement.**
Les vols, les intrusions dans les systèmes d'information, le non-respect des règles relatives aux accès aux zones à régime restrictif ou encore les sabotages peuvent entraîner des poursuites judiciaires. Il est donc important de conserver les preuves et de déposer plainte auprès des services compétents.
- **Avertir la DGSI de tout comportement suspect.**
Dans le cadre de sa mission de protection économique, la DGSI porte une attention particulière aux menaces et aux tentatives d'ingérences étrangères qui pèsent sur les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche. Le service dispose d'une adresse électronique dédiée aux sujets de protection économique permettant de signaler tout incident ou comportement jugé suspect :
securite-economique@interieur.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

